Sur le panneau d'affichage rue de l'hôtel de ville Le Maire, (2 14/12/2 ML)

Claude RIBOULET

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2016

*_*_*_*_*_*

L'An Deux Mille Seize, le trente novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le dix-huit novembre Deux Mille Seize, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

<u>Etaient présents</u>: Raymond AUCLAIR – Sylvia AUCOUTURIER - Marie-Christine BAURES - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER (du début de la séance jusqu'au point I.12) - Christophe CABASSUT – Annie CAILLOT - Angélique DAUGE - François DECELLE –Florence FERRANDON-DERET - Denis FRACKOWIAK - Jean-Loup LESAGE - Patrick PORTET - Jean Pierre POUENAT - Véronique RADOMSKI – Pascal RELIANT - Claude RIBOULET – Véronique ROBIN - Bernadette SAULNIER – Annie SPACCAFERRI - Fernand SPACCAFERRI – Thierry VERGE - Bernard ZAMIARA

<u>Etaient excusés et avaient donné pouvoir</u>: Didier BUSSIERE (a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI) - Damien FERNANDES (a donné pouvoir à François DECELLE) - Bernadette LAJOUANINE – (a donné pouvoir à Patrick PORTET) - Maria de Lurdes LOUREIRO (a donné pouvoir à Florence FERRANDON-DERET) – Benoît MAILLARD (a donné pouvoir à Claude RIBOULET) - Aurélie MASSON-VIGNON (a donné pouvoir à Raymond AUCLAIR)

Absent: Sylvain BOURDIER (du point I.13 jusqu'à la fin de la séance)

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre POUENAT

*_*_*_*_*_*

- a) Mandats de vote
- Adoption à la majorité des suffrages exprimés du procès-verbal du conseil municipal en date du 28 septembre 2016

I.1 - <u>DELEGATIONS AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS - LOCAUX ET INTERNES - DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION</u>

Afin de remplacer Madame Marie LANEURY, élue démissionnaire, dans ses fonctions de délégations du conseil municipal, il est procédé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de voter sur le principe de la main levée.

Le Conseil municipal, entérine les votes suivants :

Comité de jumelage et d'amitié international de Commentry en tant que suppléant :

Madame Angélique DAUGE a obtenu un vote à l'unanimité.

Groupe de travail « tarifications » en tant que suppléant :

Monsieur Denis FRACKOWIACK a obtenu un vote à l'unanimité

Groupe de travail « circulation »:

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine, la réduction à trois personnes de ce groupe de travail au lieu de quatre.

Monsieur Benoît MAILLARD a obtenu un vote à l'unanimité.

I.2 – <u>APPROBATION DU PROJET DE STATUTS DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION – DISSOLUTION</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord sur le projet de statuts du nouvel EPCI,
- donne son accord sur le mode de gouvernance de droit commun,
- donne son accord sur le siège du futur EPCI à Commentry.

I.3 - <u>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE</u>

Le Conseil Municipal,

 prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées dans la communication.

I.4 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

- décide la création de deux postes suite à nomination de deux agents,
- donne son accord à la nomination d'une stagiaire en qualité d'adjoint administratif.

I.5 – <u>PERSONNEL COMMUNAL – RETRIBUTION DE JOURS DE CONGES D'UN AGENT</u>

- donne son accord à cette proposition.
- autorise la rémunération des congés annuels non pris par l'agent ainsi que les jours placés sur le compte épargne temps.

I.6 - <u>ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX CONCERNANT LES CIMETIERES, TRANSPORTS COMMENTRYENS, DROITS D'OCCUPATION PERMANENT DU DOMAINE PUBLIC, INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX, MEDIATHEQUE ET SALLE MULTIMEDIA, EAU ET ASSAINISSEMENT</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à l'actualisation des tarifications suivantes :
 - o cimetières : + 1 %.
 - o transports commentryens : 2 €uros gratuité les jours de scrutins (accès Agora),
 - o interventions des services communaux : + 2 %
 - o médiathèque et salle multimédia : tarif passeport loisirs
 - o droits de place et voirie : maintien des tarifs 2015
 - o redevance d'occupation du domaine public : maintien du tarif à 1 €uro HT le mètre linéaire indexé dans le cadre du contrat de délégation de service public dans les conditions de l'élément fixe R 22 du tarif (Référence au contrat DSP du réseau de chaleur).
 - o eau : + 2 % exceptés pour les forfaits de branchement et les individualisations qui voient leurs tarifications maintenues,
 - o assainissement : + 2 % exceptés pour les branchements unitaires et séparatifs qui voient leurs tarifications maintenues.

I.7 – <u>FINANCES COMMUNALES – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL</u>

Le Conseil Municipal,

- adopte la décision modificative n° 3 du budget principal.

I.8 – <u>FINANCES COMMUNALES – CONTRIBUTIONS EAUX PLUVIALES</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à la modification du mode de calcul de la contribution eaux pluviales à partir de l'année 2016 du budget principal vers le budget annexe d'assainissement.

I.9 - <u>FINANCES COMMUNALES – OUVERTURE DE CREDITS PREALABLES AU VOTE DU BUDGET 2017</u>

- donne son accord à l'ouverture de crédits préalables au vote du budget 2017,
- donne son accord aux versements des acomptes aux partenaires conventionnés.
- autorise Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

I.10 – SUBVENTION FONCTIONNEMENT HARMONIE COMMENTRYENNE

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à cette proposition,
- autorise le versement du solde de la subvention de fonctionnement à cette association.

I.11 – <u>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE DE LA GESTION DU</u> <u>MARCHE HEBDOMADAIRE – DSP 2014-22 – AVENANT N° 1</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à la passation d'un avenant précisant la périodicité de versement de la redevance soit payable chaque trimestre à terme échu, par fraction du quart,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

I.12 – MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal,

- donne son accord sur le principe de stratégie de communication au service de l'attractivité de la ville.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes.

I.13 - VENTE DE VEHICULES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

- a décidé de retenir les meilleures offres soient celles de Messieurs Champroux et Dijoux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette vente,
- refuse l'offre de 200 €uros pour la 205 fourgonnette et la remet en vente à 800 €uros mise à prix.

II. 1 - SERVICE DES EAUX - REMISE POUR FUITES D'EAU APRES COMPTEUR

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à ces propositions,
- autorise Monsieur le Maire à accepter ces formules.

II.2 – <u>URBANISME – DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES SECTEUR</u> <u>LES CLOUS – LONGEROUX - MERLON</u>

- approuve la dénomination et la numérotation des rues du secteur des Clous/Merlon/Longeroux,
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes.

II.3- <u>URBANISME</u> - <u>REGIME FORESTIER</u> - <u>DESTINATION DES COUPES DE</u> <u>L'HIVER 2016/2017</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à cette proposition.

II.4 – <u>CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE</u> <u>DES ANIMAUX - RENOUVELLEMENT</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- autorise Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants.

III.1 – <u>MODIFICATION DE LA SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES</u>

Le Conseil Municipal,

donne son accord à la modification de la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires soit la réduction géographique de l'école du Vieux Bourg au profit de l'école de Pourcheroux en lui rattachant : Bois Forêt, les Chaumes, Les Palles, les Chatres, le Reclos, les Clous, la Cote et Merlon. La rue de la Chaux (côtés pair et impair) devenant la nouvelle limite du secteur de Pourcheroux.

III.2 – <u>SIGNATURE DU CONTRAT D'AIDE AU TITRE DU FONDS «PUBLICS ET TERRITOIRES » AVEC LA CAF DE L'ALLIER</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à cette proposition visant à développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles, à accroître l'accessibilité à l'offre de service «enfance » et «jeunesse », à accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'aide au titre au fonds « publics et territoires » avec la CAF de l'Allier.

III.3 – JEUNESSE - SIGNATURE CONVENTION D'ATTRIBUTION DU LABEL INFORMATION JEUNESSE

- donne son accord au renouvellement de la convention d'attribution du label information jeunesse,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

IV.1 - <u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE NAUTIQUE A</u> L'ASSOCIATION SUBAQUA

Le Conseil Municipal,

- donne son accord pour la mise à disposition du stade nautique à l'association Subaqua,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

IV.2 - <u>AVENANT A LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR COMMENTRY NERIS NATATION</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à la passation d'un avenant pour mise à disposition de personnel par Commentry Néris Natation,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

IV.3 – <u>MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ASFC RUGBY</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord à la mise en place d'une convention d'objectifs avec l'association ASFC Rugby,
- donne son accord au versement de cette subvention.

IV.4 – <u>PARTICIPATION D'ATHLETES DE L'USPC ATHLETISME AU CHAMPIONNAT DE FRANCE</u>

Le Conseil Municipal,

- donne son accord au versement d'une subvention aux athlètes de l'USPC athlétisme pour leur participation au championnat de France.

IV.5 - <u>PARTICIPATION D'ATHLETES DE L'ASSOCIATION CAP 03 AU</u> CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

- donne son accord au versement d'une subvention aux athlètes de CAP 03 pour leur participation au championnat de France.

IV.6 – AVENANT MODIFICATIF AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES TYPES AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES CONVENTIONNEES ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'USPC BOULES LYONNAISES

Le Conseil Municipal,

- donne son accord d'une part à l'avenant modificatif aux conventions pluriannuelles types avec les associations sportives afin d'adapter la convention à la saison sportive et non à

l'année civile et d'autre part à l'avenant à la convention pluriannuelle avec l'USPC boules lyonnaises afin de modifier les subventions «évènementielles»,

- autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

REFORME DES MODALITES D'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DES CARTE D'IDENTITE

La délibération est proposée par l'AMF03 et l'ADMR03.

Le Conseil Municipal,

- s'élève contre le dessaisissement des mairies pour l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identité,
- demande le retrait de cette décision.

Communications du maire :

Il a été transmis par mail et sur table les arrêtés suivants aux présidents des groupes politiques du conseil municipal :

- Arrêté portant autorisation de création « à postériori » d'une chambre funéraire à Commentry (transmis aux présidents des groupes politiques)
- Arrêté n° 2615/2016 portant sur la demande d'exploitation de la société CIMV (transmis aux présidents des groupes politiques)

L'ensemble des conseillers municipaux sont invités aux manifestations suivantes :

- Inauguration de l'aménagement de la place de la liberté le vendredi 2 décembre à 16 heures, sur place.
- Inauguration de la station service du Centre Elan le mercredi 7 décembre à 15 heures, sur place.
- Réunion publique sur le projet d'aménagement du Vieux Bourg le samedi 10 décembre à 10 heures, sur place
- Cérémonie des vœux aux forces vives le vendredi 16 décembre à 19 heures à l'Agora
- Vœux du Maire au personnel communal le mercredi 11 janvier 2017 à 12 heures au théâtre municipal.
- Toutes les dates de la saison culturelle et les temps forts du marché de Noël sur www.commentry.fr.

L'arrêté préfectoral afin de désigner les conseillers communautaires devant nous être communiqué à compter du 15 décembre 2016, il se peut qu'un conseil municipal soit programmé le mercredi 21 décembre 2016 à 18 h 30.

Questions diverses

Monsieur Jean-Loup Lesage demande à ce que soit communiqué le bilan de l'association «Les Bayoux».

Monsieur le Maire l'informe que celui-ci lui sera transmis par le service concerné.

Madame Pierrette Bord s'interroge sur la procédure appliquée concernant le projet de réfection de la place du Vieux Bourg. En effet, elle s'étonne du fait que le conseil municipal n'ait pas entériné le projet avant sa présentation aux riverains.

Monsieur le Maire informe que ce projet a été discuté en commission travaux – logement – urbanisme quartiers – sécurité. La réunion programmée avec les riverains a pour but d'ajuster si besoin le projet. Par ailleurs, ce type de projet ne fait jamais l'objet d'un vote préalable de principe.

Madame Pierrette Bord s'interroge sur le fait que des arbres ont été coupés vers l'église et au rondpoint.

Monsieur le Maire répond qu'un problème sanitaire a contraint à couper ces arbres. Ils seront remplacés par des magnolias.

Monsieur Pascal Reliant évoque des problèmes de réseaux téléphoniques sans fil à la Cité Léon Lévy.

Il y a une dizaine de jours, Monsieur le Maire a envoyé des courriers à SFR et Bouygues afin de leur signaler ce problème. Les deux opérateurs n'ont toujours pas fait de réponse à ce jour. Monsieur le Maire invite les personnes concernées par ce problème à faire part de leur mécontentement auprès de l'opérateur concerné et de lui demander une remise commerciale au titre du préjudice subi. Ces dysfonctionnements n'ont cependant rien à voir avec les travaux d'installation de la fibre.

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 30 novembre 2016 à 22 heures 40.

Le Maire,

Claude RIBOULET